

Viols

Le « masseur des stars » clame encore son innocence

« **C**A fait 6 ans et demi que je suis en prison pour des faits que je n'ai pas commis. » Depuis son premier passage devant la cour d'assises en mai 2006 et sa condamnation à 18 ans de réclusion criminelle pour le viol de douze jeunes femmes, Thierry Chichportich, 50 ans, n'a pas changé d'un iota. Même sourcils épais, même physique de gros nounours et même assurance teintée d'arrogance lorsque, insatisfait du portrait qui a été dressé de lui, il malmène l'expert psychanalyste. Hier, devant cette même cour où il est à nouveau accusé de viol sur deux autres jeunes femmes après les avoir droguées, le « masseur des stars » a servi

le même discours : « *Les pseudo-victimes sont ici pour l'argent et se sont inspirées de ce qui a été dit dans les journaux lors du premier procès.* »

Hier, l'ex-disc-jockey devenu l'as du drainage lymphatique et du massage californien a été confronté aux deux Parisiennes de 31 et 38 ans qui l'accusent. Les viols dénoncés remonteraient à 2001. En mai à Cannes, dans une cabine de massage installée sur la plage du Carlton pour Cécile la chargée de communication dans l'événementiel. En octobre chez lui, à Nice, dans son appartement de l'avenue Sainte-Marguerite pour Christine l'esthéticienne.

L'accusé, lui, dit ne pas se souvenir de l'une, et vaguement de l'autre qu'il nie avoir massée.

Verdict aujourd'hui

Toutes deux décrivent pourtant des circonstances identiques : un massage gratuit après l'ingestion d'un thé pour Cécile, d'un repas végétarien pour Christine, tous deux à l'amertume prononcée. Puis un endormissement, un état vaseux, un trou noir. Et enfin, au réveil, ce mal-être, l'impression « *qu'il s'est passé quelque chose de pas clair* ». « *À un moment j'ai senti un corps lourd sur le mien. Une sensation de pénétration. Ça m'a réveillée* » témoigne Christine à la barre, toute

vêtue de noir.

« *Pourquoi avoir attendu 2006 pour porter plainte ?* » l'interroge la présidente Anne Segond.

« *J'avais d'autres problèmes à régler. J'ai mis ça de côté. C'est quand on a parlé de cette affaire à la télé que tout m'est revenu. Je me suis dit, là, il faut que je me rende justice. Pour moi c'était une trahison, une humiliation* » explique-t-elle. Sa voix se brise. Elle s'interrompt et pleure en silence.

Aujourd'hui, la cour entendra les réquisitions de l'avocate générale Nadine Mouttet, les plaidoiries des avocats de la partie civile et de la défense. Le verdict sera rendu en fin de journée.

MATHILDE TRANOY